



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2023/2314

Opération n° 01017519 "Église Saint-Bruno-les-Chartreux : conservation préventive et curative du mobilier" - Adaptation du montant de l'opération et affectation complémentaire de l'AP 20005/2015-1 - Lancement de la phase 2 portant sur la restauration du tableau "L'Assomption de la Vierge", classé au titre des Monuments Historiques - Approbation du plan de financement prévisionnel et d'une convention de partenariat-offre de concours entre l'association "Église Saint Bruno, Splendeur du Baroque" et la Ville de Lyon - Demande de subvention auprès de la Direction régionale des affaires culturelles (DRAC)

Direction des Affaires Culturelles

Rapporteur : M. GODINOT Sylvain

SEANCE DU 19 JANVIER 2023

LISTE DES DELIBERATIONS AFFICHEE LE : 24 JANVIER 2023

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 12 JANVIER 2023

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA SEANCE : 73

DELIBERATION PUBLIEE LE : 26 JANVIER 2023

PRESIDENT : M. DOUCET Grégory

SECRETAIRE ELU : Mme ZDOROVITZOFF Sonia

PRESENTS : Mme PERRIN, M. DOUCET, Mme HENOCQUE, M. GODINOT, Mme VIDAL, M. BOSETTI, Mme LEGER, M. VASSELIN, Mme PERRIN-GILBERT, M. CHIHI, Mme RUNEL, M. LUNGENSTRASS, Mme AUGÉY, M. MAES, Mme DE LAURENS, Mme NUBLAT-FAURE, M. HUSSON, Mme ZDOROVITZOFF, M. CHEVALIER, Mme DELAUNAY, M. GIRAULT, Mme GOUST, Mme DUBOIS BERTRAND, Mme PRIN, M. VIVIEN, M. EKINCI, Mme TOMIC, M. MONOT, Mme DUBOT, Mme BLANC, Mme CROIZIER, M. DUVERNOIS, Mme BORBON, M. HERNANDEZ, M. BILLARD, M. BLANC, Mme DE MONTILLE, M. SOUVESTRE, Mme BOUAGGA, M. PRIETO, Mme ROCH, M. BERZANE, M. ODIARD, Mme MARAS, Mme CABOT, M. ZINCK, Mme BRAIBANT THORAVAL, M. GIRAUD, M. DRIOLI, M. GENOUVRIER, Mme ALCOVER, M. CHAPUIS, Mme BRUVIER HAMM, Mme FRERY, Mme GEORGEL, M. KIMELFELD, M. DEBRAY, Mme POPOFF, M. KEPENEKIAN, M. REVEL, Mme VERNEY-CARRON, Mme CONDEMINE, M. BROLIQUIER, M. OLIVER, M. CUCHERAT, M. LEVY, Mme BACHA-HIMEUR, M. SECHERESSE

ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS : M. MICHAUD (pouvoir à Mme HENOCQUE), M. BLACHE (pouvoir à Mme CROIZIER), M. COLLOMB (pouvoir à M. CUCHERAT), Mme GAILLIOUT (pouvoir à M. KEPENEKIAN), Mme FERRARI (pouvoir à M. KIMELFELD)

ABSENTS NON EXCUSES :

2023/2314 - OPERATION N° 01017519 "ÉGLISE SAINT-BRUNO-LES-CHARTREUX : CONSERVATION PREVENTIVE ET CURATIVE DU MOBILIER" - ADAPTATION DU MONTANT DE L'OPERATION ET AFFECTATION COMPLEMENTAIRE DE L'AP 20005/2015-1 - LANCEMENT DE LA PHASE 2 PORTANT SUR LA RESTAURATION DU TABLEAU "L'ASSOMPTION DE LA VIERGE", CLASSE AU TITRE DES MONUMENTS HISTORIQUES - APPROBATION DU PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL ET D'UNE CONVENTION DE PARTENARIAT-OFFRE DE CONCOURS ENTRE L'ASSOCIATION "ÉGLISE SAINT BRUNO, SPLENDEUR DU BAROQUE" ET LA VILLE DE LYON - DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE LA DIRECTION REGIONALE DES AFFAIRES CULTURELLES (DRAC) (DIRECTION DES AFFAIRES CULTURELLES)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 9 janvier 2023 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

Par délibération n°2021/584 en date du 25 et 26 mars 2021, vous avez approuvé le plan d'équipement pluriannuel de la Ville de Lyon qui comprend le projet «Eglise Saint-Bruno - Restauration des chapelles ».

Par délibération n° 2022/2036 du 10 novembre 2022, le Conseil municipal a approuvé l'actualisation des autorisations de programme dans le cadre de la gestion financière du plan d'équipement pluriannuel de la Ville de Lyon, dont celle intitulée « Conservation du patrimoine Bâtiments culturels 2015-2020 » n° 2015-1, programme n° 20005.

Classée au titre des Monuments Historiques en 1911, l'église Saint-Bruno-les-Chartreux, construite et décorée entre le 17^e et le 18^e siècle, est l'un des plus beaux parmi les bâtiments du baroque lyonnais.

D'importants travaux de restauration intérieure et extérieure ont été réalisés par la Ville depuis les années 1990 (dôme, nef, chœur, transept et baldaquin de Servandoni, quatre chapelles intérieures).

Plus récemment, afin de saisir une opportunité financière liée à une offre de concours/mécénat privé, la Ville a souhaité engager une opération d'ampleur, inscrite dans la Convention patrimoine 2019-2024, signée entre la Ville et l'État en décembre 2019.

Cette opération, visant l'achèvement de la restauration de l'église, est décomposée en 2 phases de travaux :

- Une première phase, qui a débuté au premier trimestre 2020, portant sur l'assainissement périphérique du bâtiment et la reprise de la façade principale, des couvertures et des façades latérales ;
- Une seconde phase concernant la poursuite de la restauration des couvertures et des façades latérales, ainsi que la restauration des cinq chapelles intérieures latérales, dont l'achèvement est prévu pour le second semestre 2023.

En parallèle et en cohérence avec l'intervention sur le bâtiment, par délibération n° 2020/395 du 17 décembre 2020, la Ville de Lyon a lancé une importante opération portant sur la conservation préventive et curative des mobiliers de l'église.

La décoration de l'église comporte, en effet, de nombreuses boiseries, notamment les stalles du chœur, le baldaquin, les crédences de la sacristie et des mobiliers et des œuvres d'art avec bois, d'une très haute qualité artistique, qu'il convient de conserver et de restaurer.

Depuis 2010, la Ville est confrontée à d'importantes infestations de ces mobiliers patrimoniaux en bois par des insectes à larves xylophages.

Des diagnostics sanitaires des bois intérieurs et de la charpente de cette église ont été établis et plusieurs interventions ont déjà été réalisées ces dernières années (les stalles, la sacristie, les tableaux de petits formats).

L'opération délibérée en 2020, budgétée initialement à hauteur de 260 767 € concerne plus particulièrement les six tableaux de grands formats, situés dans le chœur des moines et la croisée du transept, à savoir :

- quatre tableaux du chœur (2 à 3 mètres de long):
 - Le Miracle de saint Anthelme, de François Perrier, classé Monument historique ;
 - Le martyr de saint André, d'Henri Fortier, classé Monument historique ;
 - Le Père éternel, de Jean Jouvenet, copie ancienne ;
 - La Vierge à l'Enfant avec sainte Anne, Anonyme du XVII^e siècle.

- deux tableaux de très grand format (6,20 x 3,50 mètres) de Pierre-Charles Trémolières, classés Monument Historique, situés dans la croisée du transept, enchâssés dans des cadres rocaille aux reliefs prononcés, dessinés par J.G Soufflot :
 - L'Assomption de la Vierge ;
 - L'Ascension du Christ.

Pierre-Charles Trémolières (1703 ? Cholet -1739 Paris), fit partie des artistes qui renouvelèrent la peinture française du XVIII^e siècle. Élève de Van Loo, puis formé à Rome, il mourut jeune à Paris. Les deux tableaux de l'église Saint-Bruno sont considérés comme ses chefs d'œuvre. L'Assomption de la Vierge fut l'objet de tous les débats lors de sa présentation au Salon de 1737 : le peintre étire les lignes, adoucit les couleurs de sorte que le tableau représente le renouveau qui caractérisera la peinture française de style Louis XV. C'est, de plus, la première toile où il est fait usage de la couleur indigo dont l'importation venait tout juste d'être autorisée en France la même année.

En accord avec la Direction régionale des affaires culturelles / Conservation régionale des monuments historiques (DRAC /CRMH), l'opération de conservation préventive et curative sur le mobilier de l'église a été décomposée en plusieurs phases, compte tenu de la dimension des tableaux et de la complexité technique de la restauration des deux tableaux de Trémolières. Ces derniers seront ainsi restaurés l'un après l'autre, pour

acquérir, à partir de l'étude du premier tableau, des connaissances qui faciliteront les interventions sur le second.

La première phase d'opération, engagée en 2021 pour un montant total de 138 849,84 €, comprenait la consolidation avant dépose, la dépose, le nettoyage, le traitement contre les insectes xylophages des quatre tableaux du chœur et d'un des deux tableaux de la croisée du transept, L'Assomption de la Vierge, pour 78 849.84 € financés dans le cadre de l'opération 01017519 « Eglise Saint-Bruno - Conservation préventive et curative du mobilier », ainsi que le traitement du baldaquin pour 60 000 € financés dans le cadre de l'opération 01017520 « Eglise St Bruno - Phase 2 - Achèvement de la restauration de l'église »

Concomitamment à la dépose des tableaux, des études préalables ont été réalisées afin de préciser les protocoles et les coûts d'intervention de restauration fondamentale pour ces cinq tableaux.

A l'issue de cette première phase et suivant le constat d'état établi après études, il a été décidé d'engager prioritairement la restauration de L'Assomption de la Vierge, les quatre autres tableaux, à l'état sanitaire stable, ayant été reposés dans le chœur des moines sans intervention de restauration.

La seconde phase d'opération, qui porte sur la restauration de cette œuvre monumentale, sera lancée au premier trimestre 2023, et durera 18 mois.

Le montant estimé de cette seconde phase s'élève à 177 000 € TTC, répartis entre les différents financeurs, selon le plan de financement prévisionnel suivant :

- Association « Église Saint-Bruno, Splendeur du Baroque » (ESBSB) : 45 000 € qui se décomposent de la façon suivante :
 - o 30 000 € rassemblant des fonds dédiés auprès de la Fondation du Patrimoine, des fonds dédiés auprès de la Fondation Saint-Irénée et des fonds propres ;
 - o 15 000 € de subvention octroyée par la Fondation Saint-Irénée.
- État / Direction Régionale des Affaires Culturelles : 73 750 € (50% du montant € HT)
- Ville de Lyon : 58 250 €

Une convention financière vient régler les modalités de versement de l'offre de concours par l'association « Église Saint-Bruno, Splendeur du Baroque » (ESBSB) à la Ville de Lyon. Cette convention, qui prévoit un versement de l'offre de concours après réception de l'opération, s'achèvera au 31 décembre 2025, échéance correspondant à la date estimée de clôture du dossier administratif.

Cette seconde phase de restauration sera financée à partir des crédits inscrits sur l'opération n° 01017519 « Eglise Saint-Bruno-les-Chartreux : conservation préventive et curative du mobilier », dont le montant global s'élève à 255 850 € financés par affectation de l'AP 20005/2015-1 « Conservation du patrimoine et des Bâtiments culturels 2015-2020 »

Pour terminer l'opération de conservation préventive et curative des mobiliers de l'église, il restera à engager la dernière phase d'opération concernant le second tableau de grand format, situé dans la croisée du transept, L'Ascension du Christ. Cette phase portera sur

les éléments suivants : dépose/repose, traitement des bois contre les insectes xylophages, étude préalable et restauration. Pour financer cette dernière phase, une souscription publique sera lancée en 2023 avec l'appui de l'association « Église Saint-Bruno, Splendeurs du Baroque ».

Compte tenu de l'intérêt du projet sur les plans historique et patrimonial et de la mobilisation de financements privés qu'il suscite, je vous propose d'approuver le lancement de la restauration du tableau L'Assomption de la Vierge de Pierre-Charles Trémolières, correspondant à la phase 2 de l'opération de conservation des mobiliers de l'église Saint-Bruno-lès-Chartreux et de valider le plan de financement prévisionnel de celle-ci, ainsi que le projet de convention de partenariat et de financement - offre de concours entre la Ville de Lyon et l'association « Église Saint Bruno, Splendeur du Baroque » (ESBSB).

Vu les délibérations n° 2021/584 des 25 et 26 mars 2021, n° 2020/395 du 17 décembre 2020, et n° 2022/2036 du 10 novembre 2022.

Vu l'avis du Conseil du 1^{er} arrondissement ;

Où l'avis de la commission Transition écologique - Mobilités ;

DELIBERE

- 1- Le nouveau montant de l'opération n°01017519 « Eglise Saint-Bruno - Conservation préventive et curative du mobilier » est approuvé. Cette opération sera financée par affectation d'une partie de l'autorisation de programme 2015-1, programme 20005.

Le lancement de la restauration du tableau L'Assomption de la Vierge de Pierre-Charles Trémolières, correspondant à la phase 2 de l'opération de conservation des mobiliers de l'église Saint-Bruno-lès-Chartreux est approuvée.

- 2- Conformément aux dispositions arrêtées au plan d'équipement pluriannuel, les dépenses en résultant seront financées à partir des crédits de paiements inscrits ou à inscrire au budget de la Ville de Lyon – programme n° 20005, AP n° 2015-1 - opération n° 01017519 et seront imputées sur les chapitres 20, 21, 23 (et autres), fonction 312 selon la décomposition de l'échéancier prévisionnel suivant, susceptible de variations, compte tenu des aléas de chantier ou autres pouvant survenir :

- 2022 : 78 850 €;
- 2023 : 177 000 €

Le plan de financement prévisionnel de l'opération visant la restauration du tableau L'Assomption de la Vierge de Pierre-Charles Trémolières est approuvé.

- 3- Le projet de convention de partenariat et de financement – offre de concours, établi entre la Ville de Lyon et l'association «Église Saint Bruno, Splendeur du Baroque» (ESBSB) pour l'opération est approuvé.
- 4- Pour la mise en œuvre de cette opération, M. le Maire est autorisé à solliciter toutes participations financières potentielles, en particulier toutes subventions y compris le FEDER, le FSE ou tout autre fonds européen, auprès des partenaires concernés ainsi que des subventions éventuelles auprès de l'État, et notamment de la Direction régionale des affaires culturelles / Conservation régionale des monuments historiques, ou d'autres organismes. À cet effet, il signera tout document afférent à l'attribution et à l'encaissement des recettes.
- 5- Les recettes en découlant seront imputées sur les crédits des exercices 2023 et suivants, sous réserve de leur adoption par le conseil municipal, natures 1321 et 1328, fonction 312.

(Et ont signé les membres présents)
Pour extrait conforme,
Le Maire,

Grégory DOUCET